

# ATTESTATION D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## ANNÉE 2026 / 2027

(à remplir par les parents séparés, divorcés, en cours de séparation)

Je soussigné(e) Mme / M. ..... père\* / mère\*

domicilié(e) .....

**Autorise** par la présente Mme – M. ..... père\*/mère\*

domicilié(e) .....

À inscrire notre enfant ..... né(e) le .....

Pour la rentrée 2025/2026 à l'école publique de Givors : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

\* père ou mère, rayez la mention inutile

**Important joindre obligatoirement à cette attestation :**

-La copie de la carte nationale d'identité recto-verso du parent effectuant l'inscription scolaire.

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.